

gement, mais dans le cas de l'île de Mont-réal, il n'en existe pas.

M. WILSON : Combien avons-nous payé, par mille, pour la construction de ce chemin de fer. Quel était le prix fixé au contrat ? J'ai compris que le ministre a dit que tout le chemin avait été donné à l'entreprise, mais il doit y avoir des doutes sur ce point.

L'honorable M. EMMERSON : \$4,621 par mille. Cela ne comprend pas le pont ni le quai, mais comprend les rails et l'outillage.

M. WILSON : Tout le chemin a-t-il été donné à l'entreprise ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui, ainsi que je l'ai expliqué.

M. INGRAM : Cela ne concorde pas avec les explications qui ont déjà été données à la Chambre.

L'honorable M. EMMERSON : Je répète exactement ce que j'ai déjà dit.

M. INGRAM : Vous n'êtes pas bien certain de ce que vous affirmez.

L'honorable M. EMMERSON : J'ai exposé toute la question telle que je l'exprime maintenant.

M. WILSON : J'ai compris aux explications du ministre que l'entreprise n'a pas été donnée au plus bas soumissionnaire, parce qu'on ne le croyait pas en état de la mener à bonne fin, et que la soumission suivante a été acceptée. Cela comprend-il tout le chemin ?

L'honorable M. EMMERSON : Le contrat a été étendu par la suite. Toute l'entreprise a été confiée à l'entrepreneur qui en avait d'abord obtenu une partie, à des prix stipulés ; toute la ligne a été construite en vertu du même arrangement.

M. WILSON : Quand j'ai demandé si l'entreprise avait été concédée en deux circonstances différentes, il m'a répondu non.

L'honorable M. EMMERSON : Je n'ai jamais cherché à faire entendre autre chose que ce que je dis en ce moment. La première soumission n'était que pour une partie du chemin, mais elle a ensuite été étendue à toute la ligne.

M. WILSON : La construction de la seconde partie a été concédée, sans qu'il fut demandé de soumissions ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui.

M. WILSON : C'est bien la vérité ?

L'honorable M. EMMERSON : Je ne cherche pas à dire autre chose.

M. INGRAM : L'honorable ministre a commencé par dire et nous a laissé croire que des soumissions avaient été demandées, quand c'était tout le contraire.

L'honorable M. EMMERSON : Ce n'est pas ce que j'ai voulu faire entendre, puisque

M. MONK.

j'avais expliqué l'affaire autrement au commencement de la séance. J'ai alors donné exactement les explications que je donne maintenant.

M. SPROULE : Le ministre dit que la province paie \$9,750 par année et que cette somme est censée représenter l'intérêt sur le coût de la partie du port servant de voie publique. Cela est-il à perpétuité ou pour un temps déterminé ?

L'honorable M. EMMERSON : Aucun délai n'est fixé.

M. SPROULE : Je vois que la description de beaucoup d'item dans ce contrat n'est pas la même, que la description que nous en avons eu l'an dernier. Le ministre devrait nous expliquer les changements qui ont été exécutés aux mêmes conditions, et en vertu du même principe ; il devrait nous dire aussi si les progrès accomplis sont en proportion de l'entreprise entière et s'il y a lieu de croire que les travaux seront achevés à la date convenue.

L'honorable M. EMMERSON : Il n'y a pas de changement dans le contrat ; il est tel qu'il était l'an dernier.

M. SPROULE : Pour le même prix ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous payons cette année les mêmes prix que l'an dernier.

M. SPROULE : Les mêmes prix ? Je ne sais pas si le ministre est intentionnellement vague dans ses réponses et s'imagine que la Chambre va s'en contenter, ou si c'est à son insu que ses explications ne sont pas plus précises. D'après ce qu'il a dit, il est impossible de savoir quelle espèce de contrat a été signé. L'entrepreneur qui construit actuellement tout le chemin s'était-il engagé à en construire une partie d'après une échelle de prix déterminée, et lui a-t-on confié le reste de l'entreprise aux mêmes conditions ?

L'honorable M. EMMERSON : Je m'efforce de m'expliquer clairement et de donner les faits tels qu'ils sont. Je ne sais pas si c'est moi qui m'exprime mal ou si c'est mon honorable ami qui comprend mal.

Voici ce que je veux dire : M. Kitchen a soumissionné pour une partie de la ligne, depuis un certain endroit dans l'île du Prince-Edouard jusqu'à Murray-Harbour.

M. SPROULE : D'après une échelle de prix ?

L'honorable M. EMMERSON : Tout devrait être fait d'après des prix arrêtés. La première fois, les soumissions n'étaient que pour une partie de la ligne. Plus tard, la construction de tout le chemin, jusqu'à Murray-Harbour, a été confiée au même entrepreneur, d'après la même échelle de prix.

M. SPROULE : Cela peut être très légitime ou très injuste. Le terrassement, par exemple, peut être très facile à un endroit et très difficile à un autre. Les déblais ne sont pas partout de même nature.